

LE POINT SUR...

Plan de relance - Écologie

L'épidémie de Covid-19 a justifié la mise en place de mesures sanitaires exceptionnelles avec le confinement mais également de mesures de soutien aux entreprises et aux salariés.

Le jeudi 3 septembre 2020, le gouvernement a présenté un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'€ avec 3 principaux points : l'écologie, avec pour but d'amener vers une transition écologique, la compétitivité pour permettre aux entreprises d'avoir des conditions favorables pour se développer et maintenir leurs salariés dans l'emploi et enfin la cohésion, pour garantir la solidarité entre les générations, les territoires et les français.

Budget : 30 milliards d'€.

Quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie.

Développer les technologies vertes

La mesure visant à pousser l'hydrogène vert en France passera par plusieurs leviers :

- Soutien aux projets portés par les entreprises dans les territoires, pour favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène,
- Mise en place d'un mécanisme de soutien à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appel d'offres et complément de rémunération,
- Mise en place d'un projet commun européen (IPCEI) en vue de soutenir l'industrialisation sur le territoire et le développement de démonstrateurs.

Économie circulaire et circuits courts

Investissement dans le réemploi et le recyclage

Il s'agit d'accompagner la réduction de l'utilisation du plastique (notamment à usage unique), de favoriser l'incorporation de plastique recyclé et d'accélérer le développement du réemploi.

Rénovation énergétique

Rénovation énergétique des bâtiments privés

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, dont environ 2/3 sont issus du secteur résidentiel.

L'objectif est d'amplifier l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés.

Densification et renouvellement urbain

L'objectif est de déployer un fonds de 300 M€ pour financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles dans le cadre de projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et de relocation des activités.

Décarbonation de l'industrie

Près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France sont issues des activités industrielles. L'objectif est d'aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO2.

Transition agricole

Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous.

Ceci sera rendu possible par des investissements sur l'accélération de la transition agro-écologique, du système agricole et alimentaire en assurant une meilleure reconnaissance des services rendus par l'agriculture.

Infrastructures et mobilités vertes

Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun.

L'objectif est de permettre le développement de l'usage du vélo et des transports collectifs (métro, tramways, bus, RER) pour apporter des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

Notre cabinet se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner.

N'hésitez pas à nous contacter.